

Extrait du Université Populaire de Toulouse

<http://universitepopulaireretoulouse.fr/spip.php?article56>

Du destin à l'histoire : transformations de la grève en France

- Mémoire du mouvement social - Mouvement social de 1995 -

Date de mise en ligne : jeudi 15 septembre 2011

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

La grève a non pas un destin à€” inaugurer le Grand Soir, ou dépérir à petit feu à€” mais une histoire. Celle, bien sûr, d'une tradition entrete-nue comme un feu, des compagnons aux cheminots. Mais celle, aussi, de ses réinventions successives par les novices qui s'en emparent, femmes de ménage dans l'hôtellerie ou fonctionnaires du Quai d'Orsay, précaires du fast-food ou chauffeurs de taxi. C'est ce que nous apprennent Sophie Bérout, sociologue, et Stéphane Sirot, historien : la grève n'ayant pas de destin, elle a un avenir [1].

Peut-on dater l'invention de la grève telle que nous la connaissons ?

Stéphane Sirot. Le phénomène est sans doute aussi ancien que le travail rémunéré. Pourtant, jusqu'au XIXe siècle, il n'y a pas de mot pour désigner la grève. On a longtemps parlé de « coalition » notion vague mais commode, puisqu'elle permet au pou-voir de faire de la grève un délit ou de « cabale », terme issu du vocabulaire des compagnons. En fait, c'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle que le mot « grève » s'impose. Il renvoie à la place de Grève, à Paris, où se rassemblaient les ouvriers sans emploi pour essayer de vendre leur force de travail. Au-delà de sa charge symbolique à€” la place de Grève était aussi le lieu des exécutions capitales et le point de convergence des émeutes révolutionnaires à€” cette référence a une signification historique assez pro-fonde : les travailleurs en grève sont, littéralement, des travailleurs rassemblés. Entendue comme une cessation collective du travail, la grève ne peut en effet se généraliser qu'à partir du moment où le tra-vail, jusqu'alors atomisé et peu distinct de l'univers domestique, se collectivise et trouve ses lieux propres à€” quand on passe, en gros, du monde de l'ate-lier familial à celui de la manufacture industrielle.

Sophie Bérout. La grève existe depuis toujours, mais elle est sans cesse réinventée. Les pratiques et les termes de la grève évoluent au fil de leurs appropriations successives par des groupes profes-sionnels différents. Les routiers, par exemple, ont adopté la grève à partir du début des années 90 les barrages étaient jusqu'alors une pratique des petits patrons de ce secteur ; les salariés transfor-ment cette pratique lors des conflits de 1996, 1997 et 2002. Autre exemple : celui des jeunes salariés précaires du MacDo de Strasbourg St-Denis à Paris. Une fois en grève, pour empêcher les clients de consommer et pour leur expliquer le sens de leur action, ils ont installé un brasero à€” il faisait froid à€” et couvert la vitrine de tracts, d'affiches, et de slogans publicitaires détournés. Bref, ils ont réinventé le piquet de grève.

Vous semblez chacun placer le centre de gravité de la grève à un endroit différent. Dans vos exemples, Sophie Bérout, la grève se réinvente à travers des pratiques de blocage à€” barrage, piquet, etc. Quant à vous, Stéphane Sirot, vous tracez la genèse d'une « cessation collective du travail ». Alors ? Arrêt du travail ou empêche-ment de celui des autres ?

Stéphane Sirot. Les deux, bien sûr. Cette tension est même constitutive de la grève : pour réussir une grève, il faut non seulement arrêter le travail, mais bloquer celui des « jaunes » à€” d'où la rhéto-rique patronale de la « prise d'otage ». Cela dit, il me semble qu'on peut dépasser cette distinction entre l'arrêt et l'empêchement du travail en récu-sant celle qui oppose la grève au travail. Dans sa définition classique, la grève est une cessation concertée et collective de la production pour faire triompher des revendications. Mais suspendre l'acte productif, ce n'est pas cesser le travail. J'ai fait grève pendant un mois au printemps, et j'ai travaillé plus que d'habitude ! La grève est une activité intense. On a d'ailleurs longtemps affublé les non-grévistes du sobriquet de « fainéants ».

Sophie Bérout. Je suis d'accord. Il serait erroné de réduire la grève soit à un simple arrêt du tra-vail, soit à un

simple empêchement de celui des autres. C'est beaucoup plus que cela. Le moment de la grève est une parenthèse où se jouent d'autres relations sociales, une autre perception du possible : « dans grève, il y a rêve », disait un slogan en décembre 1995. C'est d'ailleurs ce qui rend difficile la reprise du travail ordinaire.

Stéphane Sirot. D'où, au passage, la temporalité paradoxale de la grève. D'un côté, on voudrait qu'elle dure : c'est ce que Michelle Perrot appelle « l'échappée belle ». De l'autre, on ne peut pas renoncer trop longtemps au salaire. Les caisses de grève sont censées résoudre cette double contrainte. Mais, historiquement, celles-ci restent plutôt rares et plutôt maigres, hormis quelques conflits emblématiques, comme 1936 ou 1947.

Avec mai 1968, ces conflits emblématiques sem-blent nourrir à la fois l'enthousiasme de la grève et la nostalgie d'un âge d'or. Qu'en est-il objectivement ? Peut-on parler d'un déclin de la grève ?

Sophie Bérout. La réalité du phénomène combatif dans le monde salarié est très mal connue. Les indicateurs du ministère du Travail ne retiennent que les journées perdues pour faits de grève : les conflits qui n'excèdent pas une journée à€ un débrayage de quelques heures, une manifestation de grévistes, la séquestration d'un cadre, etc. à€ échappent donc à la connaissance. Flagrantes dans le secteur privé, ces défaillances concernent aussi le secteur public. Par exemple, on ne dispose pas de données précises pour la fonction publique hospitalière alors même que ce secteur a été extrêmement conflictuel ces dernières années. Il faut donc recouper les statistiques des inspecteurs du travail avec des sources syndicales, des articles de la presse locale, ou des observations directes pour dresser un paysage qui restera encore incomplet des grèves en France.

Stéphane Sirot. La thèse du déclin de la grève est nourrie par les statistiques mais aussi par ceux qui sont chargés de les analyser : si le nombre de journées perdues pour fait de grève diminue, cela ne signifie pas pour autant que le nombre de grèves recule dans la même proportion, ni que la place de la grève dans le monde du travail a forcément diminué ; cela signifie simplement qu'elle a changé de forme.

De quelle manière ?

Stéphane Sirot. La grève s'adapte sans cesse aux conditions sociales de son époque. Elle ne peut plus avoir aujourd'hui la forme qu'elle avait quand le salariat était en train d'acquérir ses droits fondamentaux et que la grève permettait de formuler des revendications générales. Après la seconde guerre mondiale, la grève se construit comme un mode de régulation conflictuel des rapports sociaux, institué jusqu'au rituel, dans le cadre de ce qu'on appelle le « compromis fordiste » : pouvoir d'achat contre productivité. L'atomisation du salariat, la dégradation de ce que Robert Castel a appelé la « condition salariale », ont eu pour conséquence de modifier les formes de la grève : les vagues de grève cèdent le pas aux débrayages, la montée en généralité est moindre, les revendications se circonscrivent à un atelier ou une entreprise. La grève ne disparaît pas, elle se limite dans le temps et dans l'espace.

Sophie Bérout. En particulier, il faut prendre la mesure de la déstructuration profonde de ce qui fut un bastion, à la fois réel et symbolique, de la grève : le secteur industriel. Le processus de concentration financière, de recours accru à la sous-traitance et à la multiplication des externalisations, a résulté de l'ample restructuration de l'appareil productif, ce qui a abouti au déclin des grandes entreprises. L'industrie manufacturière comprend aujourd'hui 93% de petites et moyennes industries (PMI) qui regroupent 52% du salariat industriel, et 7% de grandes entreprises qui regroupent les 48% restants. Or, les petites structures sont soumises à la pression économique des grands groupes industriels auxquels elles sont liées par des relations de sous-traitance, et cette pression se répercute directement sur les salariés, souvent en contrats précaires. Les conditions de la grève ont donc été complètement modifiées. Aujourd'hui, le patronat peut jouer sur la possibilité d'une délocalisation de l'entreprise, sur la pression exercée sur les salariés par un statut précaire, sur les règles de représentativité encore en vigueur pour signer un accord collectif avec un syndicat docile, etc.

Cela n'a-t-il pas toujours été le cas ? Comment s'est construite, historiquement, la réponse patronale à la grève ?

Stéphane Sirot. Longtemps, il n'a pas été nécessaire pour le patronat de construire une stratégie de riposte, puisque la grève est illégale jusqu'en 1864. Il lui suffit alors de demander l'intervention des forces de l'ordre pour mettre fin au conflit. Et, le plus souvent, c'est ce qui se produit. Avec la légalisation de la grève, le patronat se trouve peu à peu obligé de construire une réponse à la pratique gréviste. En particulier, dans l'entre-deux-guerres, les patrons ont dû réfléchir à une stratégie commune pour faire face à des grèves dont la durée s'allonge. A cet égard, le patronat des métaux et de la métallurgie a été en pointe. Historiquement, il a été l'un des premiers à proposer des réponses élaborées à la grève, comme des listes noires pour ne pas réembaucher les grévistes, ou des caisses de grève patronales. Cependant, parallèlement, on assiste à un début d'ouverture : le patronat comprend que la grève est devenue un phénomène central des relations dans l'industrie et qu'il ne peut l'ignorer. Il va désormais tenter de la gérer par la négociation plutôt que par la répression ou la manoeuvre. Cette tendance se renforce pendant les Trente Glorieuses : les grèves qui s'achèvent par un succès total ou un échec total sont de moins en moins nombreuses ; le plus souvent, la grève se termine à mi-chemin entre les prétentions syndicales et les intérêts patronaux.

Sophie Bérout. Sur le temps long, en effet, on passe de la répression pure et simple à des formes encadrées de négociation. Cela dit, un processus de négociation peut également attiser les grèves, dès lors que la négociation sert avant tout les intérêts du patronat en termes de réorganisation du travail : je pense à la négociation des 35 heures entre 1998 et 2001, qui a démultiplié le nombre de conflits, tant en amont des accords qu'au moment de leur application. On a assisté à une sorte de décembre 1995 rampant, en particulier à La Poste qui a connu alors plus de 2 000 conflits locaux. D'où l'idée, aujourd'hui, de prévenir les grèves par des protocoles d'accord sur la conflictualité ou des procédures d'alarme sociale, comme à la RATP : autant de façons d'essayer de déconnecter la grève de son motif immédiat, en renforçant les intermédiaires et les médiations, en canalisant la spontanéité de la base.

Symétriquement, comment les syndicats, historiquement, se sont-ils adaptés à la grève ? Car la grève les précède : elle est légalisée en 1864, les syndicats en 1884.

Stéphane Sirot. Le fait que la grève ait préexisté à son organisation par les syndicats a nourri l'idée que les rapports sociaux en France étaient davantage fondés sur le conflit que sur la négociation. De fait, le syndicalisme français a une tradition de transformation sociale plus radicale que partout ailleurs en Europe. À cela s'ajoute le fait qu'en France, l'obtention de droits politiques a précédé l'obtention de droits sociaux. Jusqu'en 1914, le discours syndical sur la grève est pléthorique. Des brochures sont éditées, des congrès sont organisés : la grève occupe une place centrale à la fois dans la stratégie des organisations syndicales et dans leur projet. Leur but est de changer la société et c'est par la grève générale qu'elles comptent y parvenir, même si elles n'y recourent jamais. A partir de l'entre-deux-guerres, le discours sur la grève générale est remis en cause, mais pas celui sur la grève. Après la deuxième guerre mondiale, la grève n'est plus un projet, mais un simple mode d'action. Cela dit, à chaque fois qu'un mouvement social prend une certaine ampleur, comme au printemps 2003, on voit réapparaître l'expression « grève générale ». Sans jamais définir ce que cela signifie.

Sophie Bérout. Les positions théoriques sur la grève varient selon les organisations syndicales. Au sein de la CFDT, à partir du milieu des années 80, la direction confédérale affirme que la grève n'est plus un moyen d'action privilégié. C'est le fameux « la grève est devenue archaïque » d'Edmond Maire en 1985. La CFDT s'est alors retirée de certains mouvements, jusqu'à les dénoncer, comme en novembre-décembre 1995. La CGT continue de placer la grève au centre de son discours, tout en tentant de ne plus seulement apparaître comme un syndicat de lutte, afin de prendre une place plus importante dans le système de négociations collectives avec l'État et le patronat. FO recourt encore à la rhétorique de la grève générale, qui figure dans les programmes des congrès. Mais cela vise davantage

à rappeler l'origine historique de FO dans la vieille CGT dont elle est issue qu'à définir une stratégie : en réalité, FO adopte le plus souvent des positions très pragmatiques de négociation avec le patronat, même le plus intransigent comme celui de la métallurgie ; surtout, la centrale n'a pas la capacité d'appeler seule à la grève générale. Des acteurs syndicaux comme les SUD réinvestissent également la terminologie de la grève, par référence au syndicalisme révolutionnaire. Mais là encore, le discours peine parfois à se traduire en actes, dans la mesure où les SUD demeurent une force syndicale limitée sur le plan numérique. Au printemps, comme FO, le Groupe des Dix, auquel appartiennent les SUD, a appelé à la grève générale. Ne pouvant la déclencher seul, il espérait que la CGT y appelle à son tour, ce que la confédération n'a pas souhaité faire, privant le mouvement de l'appel d'air immédiat dont il avait besoin.

Ces différences de positionnement par le discours correspondent-elles à des différences de traditions dans la pratique ? Y a-t-il des manières de faire grève propres à chaque syndicat ?

Sophie Bérout. Je ne crois pas. J'ai en tête la grève d'ACT à Angers en janvier 2003. Cette usine appartenait à Bull et produisait des composants électroniques. Elle a fermé alors que le carnet de commandes était plein. Après avoir occupé l'usine, les salariés « licenciés » ont décidé de relancer une ligne de production : ils ont vendu leur produit à un acheteur italien et mis l'argent sur un compte bloqué avec l'idée de continuer le travail. On a immédiatement parlé du « petit Lip d'Angers ». Les forces de l'ordre sont intervenues au bout de neuf jours, mettant violemment fin à cette parenthèse auto-gestionnaire. Les observateurs ont d'abord cru que la CFDT était à l'origine de cette tentative des salariés à référence autogestionnaire oblige. En réalité, c'était la CGT. Ce brouillage des identités syndicales est lié au fait que les grèves sont de plus en plus souvent des luttes pour la défense de l'emploi : des grèves qui se font dos au mur, des grèves de la dernière chance, où les représentants syndicaux ont recours à tout le répertoire qui existe, avec une mise en commun de tout ce qu'ils savent faire, que ce savoir-faire appartienne à la CFDT, à la CGT ou à FO.

Stéphane Sirot. Si tradition pratique il y a, elle est sans doute moins syndicale que professionnelle : chez les cheminots, il existe une mémoire de la grève et une transmission des pratiques.

Sophie Bérout. Tout à fait. En revanche, les pratiques de grèves peuvent changer avec l'arrivée de nouveaux venus sur la scène syndicale. Les coordinations de 1986-1987 ont eu pour conséquence, entre autres, de banaliser la pratique des AG quotidiennes, avec une prise de parole quotidienne, partagée, des votes et plus d'informations sur le déroulement des négociations. Par exemple, lors de négociations avec la direction de France-Télécom, SUD-PTT a rendu publiques ses informations sur l'évolution de la situation et a obligé les autres organisations syndicales à faire de même.

Est-ce à dire que la grève n'est plus un huis-clos ?

Stéphane Sirot. Jusqu'au début du XXe siècle, on faisait grève entre soi, entre acteurs de la grève : on s'adressait peu à la presse, on s'intéressait peu à la population. Aujourd'hui, le recours aux médias va de soi, même pour de petites grèves, courtes et peu organisées. Cette évolution n'est évidemment pas propre à la grève : dans tous les domaines de la vie collective, les médias ont aujourd'hui une importance qu'ils n'avaient pas au XIXe siècle. Mais il faut également y voir un mouvement d'ouverture de la grève, dont on a d'autres indices : par exemple, on appelle « réunions » au XIXe siècle ce qu'on appelle-ra « assemblées générales » au XXe. D'abord auto-centrée, la grève s'est progressivement ouverte sur la société... qui ne l'a pas forcément payée en retour.

Sophie Bérout. Dans la plupart des cas, pour des grévistes ordinaires, obtenir une place dans les médias reste en effet très difficile. À RVI, filiale de Renault installée en Normandie, les grévistes ont réussi à désorganiser complètement la production au cours de l'année 2000 par un débrayage d'une heure par jour, ceci pendant deux

mois. Cette grève est passée complètement inaperçue, sauf évidemment pour la direction de l'entreprise. Les militants ont dû rédiger un rapport sur la grève pour la faire connaître. Quant à la sur-médiatisation de l'affaire Cellatex, c'est presque l'exception qui confirme la règle. L'idée première des salariés était d'attirer les journalistes en menaçant de faire sauter leur usine. Cela a si bien marché qu'il leur devenait difficile de se dédire. Il est vrai cependant que les rapports entre la grève et son extérieur se transforment. Depuis le milieu des années 70, à mesure que l'enjeu des grèves se resserre sur la défense de l'emploi, les « mobilisations de pays » se développent. Lorsque telle entreprise, principal employeur local, menace de licenciement, voire de fermeture, la ville manifeste pour soutenir les grévistes, élus en tête : c'est aujourd'hui le cas de villes comme Roanne, Tarbes ou Tulle, contre le plan de restructuration de Giat Industries. Et quand le rapport de la grève à la population change, son rapport aux pouvoirs publics change aussi. Traditionnellement, l'État décidait de l'intervention des forces de l'ordre ; aujourd'hui on attend de lui qu'il force le patronat à négocier, voire qu'il se substitue à un employeur défaillant, comme à Metaleurop.

Lorsqu'il n'est pas lui-même un employeur inflexible : la punition salariale des enseignants grévistes du printemps, l'annonce du gel des salaires des fonctionnaires dans un climat social pourtant tendu ne signifient-elles pas que le gouvernement n'a plus peur des grèves dans le public ?

Sophie Bérout. Cela signifie en tout cas qu'il ne se sent pas complètement désarmé pour les affronter. Les stratégies de contournement des grèves dans les services publics sont anciennes. En 1974, pendant une grève à La Poste, la direction met en place des centres de tri annexes. Quand les éboueurs font grève, on fait appel à l'armée. Mais on aurait tort d'ironiser sur les astuces patronales : ces punitions et ces provocations sur le terrain salarial sont l'indice d'un rapport de force extrêmement défavorable aux salariés du public. Or il faut se souvenir que l'obligation de préavis dans la RATP a été instaurée en 1963 suite à une grève très minoritaire dont l'échec a permis au pouvoir gaulliste de réglementer le droit de grève dans les transports. Chaque échec fait jurisprudence. Celui du printemps nous rapproche un peu plus du service minimum, et il n'est pas sûr qu'un service public progressivement affaibli par les politiques de privatisation puisse y résister longtemps.

Stéphane Sirot. Il y a en effet un paradoxe. Sur le long terme, en ce qui concerne son intervention dans les grèves du secteur privé, l'État s'est adouci : il s'agissait autrefois de surveiller, de réprimer et de punir, il s'agit désormais d'arbitrer et d'apaiser. Le recours à la force sur demande patronale s'est fait plus rare, les condamnations moins sévères, la médiation plus fréquente. Les accords de Matignon, en 1968, sont le point d'orgue de cette évolution. En revanche, face aux grèves du secteur public, l'État ne s'est jamais départi d'une certaine crispation, même une fois reconnu le droit de grève aux fonctionnaires par la Constitution de la IV^e République en 1946 : le spectre du service minimum est régulièrement agité, et tout le monde a en tête la répression violente des mouvements des infirmières en 1988-1992. Mais il y a plus efficace que les lances à eau ou le service minimum pour défaire la pratique gréviste dans les professions à statut : c'est d'éclater leur statut et de privatiser le secteur public. La droite et le patronat l'ont bien compris. Ils sy emploient.

[1] Sophie Bérout, René Mouriaux. Le mouvement social en France, La Dispute, 1998 Sophie Bérout, René Mouriaux (dir.), L'année sociale, Syllepse. 2003 Stéphane Sirot, La grève en France. Une histoire sociale, Odile Jacob, 2002.